

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente :

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

2022D091 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Sollicitation de la commune de Sailly-sur-la-Lys d'un fonds de concours pour la construction d'un groupe scolaire.

Le Vice-Président expose au Conseil :

En date du 15 octobre 2020, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres d'un montant de 450 euros par habitant sur la durée du mandat. Dans ce cadre, la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS a sollicité la CCFL pour son projet de construction d'un groupe scolaire, pour un montant de 1 839 150 euros. Le montant des travaux est estimé à 8 300 677,74 euros HT.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Sailly-sur-la-Lys par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 198 061,80 € sollicités dans le cadre de la couverture Haut Débit, par délibération du 31 mars 2016,
- 96 185,20 € sollicités dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes par délibération du 23 mars 2017,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Sailly-sur-la-Lys par délibération du 20 juin 2018 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 204 100 € sollicités dans le cadre de la rénovation thermique et accessibilité de la salle de sports, par délibération du 13 décembre 2018.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Sailly-sur-la-Lys par délibération du 28 mars 2019, ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 101 276 euros, par délibération du 12 décembre 2019, dans le cadre de l'aménagement des abords de l'espace Dolto,
- 71 400 euros, par délibération du 5 mars 2020, dans le cadre de la construction d'un boulodrome,
- 83 190,73 euros, par délibération du 17 décembre 2020, pour la création d'une salle multi activités pouvant accueillir un boulodrome mais également d'autres activités sportives en remplacement d'une ancienne structure transformée en salle des fêtes,
- 36 027,70 euros, par délibération du 17 décembre 2020, pour la réhabilitation du Château de bac St Maur et sa conciergerie.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Sailly-sur-la-Lys par délibération du 18 juin 2020, dénommé 2020-1, ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 292 247 euros, par délibération du 17 décembre 2020, pour la réhabilitation du Château de bac St Maur et sa conciergerie.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Sailly-sur-la-Lys par délibération du 18 juin 2020, dénommé 2020-2, ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 304 125 euros, par délibération du 17 décembre 2020, pour la réhabilitation du Château de bac St Maur et sa conciergerie.

C'est donc le solde du Fonds de concours ayant fait l'objet de la délibération du 15 octobre 2020 qui est activé.

La commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS de la somme maximale de 1 839 150 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

